

COUPES DEPARTEMENTALES DES JEUNES

U14, U15, U16, U17 ET U18

ARTICLE 1 : PREAMBULE

Le District de Football d'Ille et Vilaine organise des Coupes départementales pour les équipes de jeunes, U14, U15, U16, U17 et U18.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

Les Coupes Départementales sont ouvertes à toutes les équipes participant aux championnats départementaux du District U14, U15, U16, U17 et U18,

Un club pourra engager au maximum deux équipes dans la Coupe de District de chaque catégorie. (Suppression du challenge des réserves) mais si à l'issue des tours préliminaires 2 équipes du même club sont qualifiées, elles devront s'affronter dans le 1er tour de la compétition propre.

Tous les clubs sont considérés « engagés » pour disputer ces Coupes ; seules les équipes ne désirant pas y participer devront informer le District avant le début du Championnat.

Toute équipe déclarant forfait général en championnat sera exclue de la Coupe même si cette équipe se trouve toujours qualifiée.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION DES JOUEURS ET DES EQUIPES

Aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club ne peut participer à ces compétitions (Coupe District) lorsque cette équipe supérieure ne dispute pas un match de compétition officielle le même jour.

De plus à compter des 1/8F de chaque coupe, au maximum 3 joueurs ayant joué plus de 10 matches (Brassages plus championnat) en équipe supérieure sont autorisés à participer.

Tout joueur remplacé pourra de nouveau participer à la rencontre.

Rappel : Comme en championnat le nombre de mutés est limité à 4 dont 1 hors période maxi

ARTICLE 4 : MODALITES DES EPREUVES

Le nombre de tour nécessaire est fixé par la commission en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie afin d'atteindre le nombre de 16 équipes pour la compétition propre 1/8F.

Pour les premiers tours la commission a toute latitude pour déterminer les rencontres de championnat.

Pour les tours préliminaires la commission détermine les rencontres soit

- Par Tirage au sort
- Désignation des rencontres afin de limiter les déplacements mais aussi éviter des rencontres entre équipes de même groupe.

A partir de la compétition propre 1/8F : le tirage au sort est systématique

La finale de ces coupes se disputera sur un après-midi à une date déterminée et sur un site qui sera fixé par le comité de Direction du District.

ARTICLE 5 : CALENDRIER ET DESIGNATION DES TERRAINS

Le calendrier et l'ordre des rencontres seront établis par la Commission des jeunes du District.

Toutefois, pour des raisons impérieuses ou cas de force majeure (match en concurrence), la Commission pourra désigner le lieu de la rencontre.

En cas d'impossibilité d'utiliser son terrain (intempéries, manifestations diverses, etc...), le club désigné « Receiving » devra avertir le District et disputer la rencontre sur le terrain du club qui devait se déplacer, si le terrain de celui-ci n'est pas interdit par « arrêté municipal ».

ARTICLE 6 : HEURE ET DUREE DES RENCONTRES

L'heure des rencontres est fixée le samedi à 15h30 ou 13h30 si match en lever de rideau sauf décision de la commission compétente. Les clubs peuvent s'entendre pour modifier ces horaires. La demande devant être réalisée via Foot clubs avant le mercredi midi qui précède la rencontre.

La durée des matches est de :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|
| - U 18 2x45 minutes sans prolongation | - U 17 2x45 minutes sans prolongation |
| - U 16 2x45 minutes sans prolongation | - U 15 2x40 minutes sans prolongation |
| - U 14 2x40 minutes sans prolongation | |

Si les 2 équipes à l'issue de la rencontre sont toujours à égalité, elles se départageront suivant la réglementation des coups de pied au but. (Pas de prolongations dans les compétitions jeunes)

ARTICLE 7 : QUALIFICATION ET LICENCES

Pour participer aux matches des Coupes de jeunes, tout joueur devra être obligatoirement licencié pour son club avant le 31 janvier de la saison en cours et être régulièrement qualifié en conformité avec le règlement de la LBF et les règlements de la FFF.

Vérifications des licences : La présentation et la vérification des licences et l'identité des joueurs se feront comme prévu aux règlements de la LBF.

ARTICLE 8 : EXCLUSION TEMPORAIRE

L'exclusion temporaire sera appliquée lors des rencontres de Coupes de District.

Voir règlement de l'exclusion temporaire

ARTICLE 9 :

Les règlements de la FFF et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement.

Le comité de direction du District se réserve le droit de modifier le règlement de cette compétition en cours de saison afin d'en assurer le bon déroulement. Les clubs devront dans ce cas en avoir été avisés avant les rencontres.